

DACP

REF : DACP2013029

Signataire : MC/ED/OL

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Approbation du marché de travaux de menuiserie d'agencement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville.

EXPOSE :

La ville est engagée depuis plusieurs mois dans une démarche de labellisation QUALIVILLE. Dans ce cadre, des améliorations sensibles ont déjà été apportées : meilleure gestion des files d'attente, harmonisation des modalités d'accueil téléphonique, refonte des supports d'information, enquêtes de satisfaction ...). Des progrès doivent toutefois encore être faits notamment en ce qui concerne la qualité de l'accueil physique des usagers, les délais de prise de rendez-vous et de délivrance des actes ainsi que la fiabilisation des démarches.

La configuration actuelle des locaux au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville ne permet pas de répondre de façon satisfaisante aux engagements QUALIVILLE. Les conditions de travail des agents rendent l'accomplissement des missions difficiles (nombreux déplacements, peu ou pas d'espaces de rangement, bruit ...) et sont susceptibles de nuire à la qualité du service rendu.

C'est pourquoi il est proposé de reconfigurer et réaménager le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, et réorganiser les services dédiés afin d'améliorer la qualité du service au public et les conditions de travail des agents.

Un projet d'aménagement des espaces de travail adapté et optimisé a été réalisé, avec pour objectif, la refonte des services « état civil et population » en réunissant tous les agents en un même lieu.

Ce réaménagement consiste en la création :

- d'un box fermé prévu pour respecter la confidentialité dans certains cas (déclaration de décès par exemple) ;
- des guichets d'accueil et espaces de travail qui donneront, grâce au choix de l'agencement, une impression de confidentialité par le traitement des parois. De plus, il y aura une séparation entre les guichets et le travail arrière.

Pour réaliser cet aménagement, un marché de travaux de menuiserie d'agencement a été lancé. Ce marché s'inscrit dans une opération globale de travaux d'un montant total de 500 000 € TTC, faisant intervenir un ensemble de corps d'état, dont les prestations sont couvertes par les marchés dits des « baux communaux ».

Le bilan global prévisionnel du marché consacré aux ouvrages menuisés est estimé pour sa part à 100 000 € H.T.(soit 119 600 € T.T.C).

Les dépenses devront être imputées au budget communal de l'exercice 2013 sur la ligne suivante : 102D/ 2313/020, code opération 126.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché de travaux de menuiserie d'agencement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville avec la Société CREATIV BURO MOBILIER, suivant ainsi l'avis de la CAO qui s'est prononcée favorablement le 16 mai 2013.

Avis favorable de la commission municipale n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013029

Signataire : MC/ED/OL

OBJET : Approbation du marché de travaux de menuiserie d'agencement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28 ;

Vu le marché de travaux de menuiserie d'agencement au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, passé sur procédure adaptée pour un montant prévisionnel de 100 000 € H.T. (soit 119 600 € T.T.C) ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 mai 2013 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que pour répondre à la nécessité de procéder à la reconfiguration et au réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville il y a lieu de passer un marché de travaux d'agencements menuisés.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le marché de travaux de menuiserie d'agencement au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville avec la Société CREATIV BURO MOBILIER, pour un montant de 99 794, 80 HT (119 354,58 TTC).

Pour le Maire,

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 24/05/2013

Publié le 24/05/2013

Certifié exécutoire le : 24/05/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué